**OBJET: ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D’AMÉNAGEMENT DIRECTEUR (PAD) JOSAPHAT-BIS**

**A l’attention de : Perspective.brussels, Département Stratégie Territoriale**

 **rue de Namur 59 à 1000 Bruxelles -** **info@perspective.brussels**

Copie : Monsieur Alain Maron, Monsieur Bernard Clerfayt, Madame Cécile Jodoigne

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l’enquête publique susmentionnée, je souhaite vous faire part de mon avis sur le PAD Josaphat modifié soumis à l’enquête publique du 16 septembre au 25 novembre 2021.

Le PAD 2021 ne représente pas un vrai changement par rapport au PAD 2019 pourtant très largement critiqué lors de l’enquête publique précédente. Seule une zone de construction a été remplacée par un "biopark" d’à peine 1,27 hectares, soit moins de 4% du total de la superficie totale du PAD. Les autres changements sont tous mineurs. **Je dénonce le greenwashing opéré par la région sur ce dossier.**

La biodiversité exceptionnelle des 14 hectares de friche ouverte herbacée est toujours largement niée.

* La friche abrite plus de 1.100 espèces animales et végétales recensées dont 109 portent le statut “rare” ou “très rare” dans la base de données naturalistes Observations.be.
* En matière d’odonates (libellules), la friche Josaphat est à ce jour, avec 33 espèces recensées, le site  le plus riche de la Région; près de la moitié des espèces belges ont déjà été observées sur la friche Josaphat;
* En matière d’abeilles sauvages, la friche est le site le plus riche de la Région avec 129 espèces recensées. Un article scientifique y est consacré cette année dans une prestigieuse revue internationale. L’anthidie sept-épines a été découverte en 2020 pour la première fois en Belgique et revue en 2021. Elle n’a été observée nulle part ailleurs dans notre pays.
* La friche est aussi le site le plus riche de la région bruxelloise en matière de papillons de jours (avec 36 espèces recensées) et d’orthoptères (criquets et sauterelles) avec 14 espèces recensées.
* Le RIE lui-même atteste de la présence de 48 espèces sensibles (57 répertoriées moins 9 pour lesquelles l’utilisation du site n’est pas établie), dont une bonne partie sont par exemple strictement protégées en Région wallonne (notamment 10 espèces d’abeilles sauvages).
* C’est un relais indispensable dans le maillage vert du nord-est de la région bruxelloise, un gîte d’étape séculaire pour les oiseaux migrateurs.

A l’heure de la 6e extinction de masse, il me paraît irresponsable de détruire 90% d’un biotope d’une telle richesse. « A surface égale, il s’agit d’une zone plus riche que certaines zones des Hautes Fagnes ou de la forêt de Soignes, qui sont deux monuments de la nature. (...) Personne de sensé n’irait construire en plein milieu des Hautes Fagnes » nous dit pourtant Marc Peeters, expert en biodiversité à l’institut des Sciences Naturelles.

Au vu des changements climatiques auxquels nous faisons face, je trouve inacceptable **l**’augmentation significative de l’imperméabilisation du site qui passe de 35,9% à 57,4%. Le PAD prévoit des mesures de compensation mais empêche la friche de jouer son rôle de régulateur pour les quartiers avoisinants. Elle est d’ailleurs déjà aujourd’hui très régulièrement boueuse, comme nous avons pu l’observer pendant «L’été à Josaphat ».

**Près de 17.000 citoyens demandent la préservation du site via la pétition Stop Béton, sauvons la Friche Josaphat (**[**https://chng.it/qqYJMkZCj8**](https://chng.it/qqYJMkZCj8)**). Je demande donc que la région tienne compte des éléments scientifiques cités plus haut et de la volonté très claire de la population pour :**

* **Que la région respecte les engagements de l’accord de gouvernement, à savoir que « L’ensemble des leviers régionaux seront mobilisés pour établir une nouvelle gouvernance climatique et faire de ces enjeux et ceux liés à la biodiversité un traceur des décisions régionales. »**
* **En conséquence, que la friche Josaphat soit préservée de toute construction sur les 14 ha de sa partie sauvage, tels qu’ils existent aujourd’hui des deux côtés de la voie ferrée (le PAD porte sur une superficie totale de 34 ha),**
* **Que sa biodiversité actuelle soit sauvegardée,**
* **Que les 14 hectares de friche soient in fine utilisés à des fins scientifiques et pédagogiques,**
* **Que le site soit ouvert au public de façon encadrée et que des infrastructures adaptées comme on peut en trouver dans certaines réserves naturelles agréées soient mises en place, dans le cadre d’un projet visant à reconnecter le citadin au vivant qui l’entoure dans le respect de celui-ci,**
* **Qu’il fasse l’objet d’une gestion douce en vue de maintenir son caractère ouvert.**

Ni le « nouveau » PAD, ni le RIE ne font mention des plans alternatifs proposés par les collectifs citoyens du #PlanBJosaphat. Pourtant ceux-ci permettent de préserver la friche sauvage ET de proposer des logements sociaux de qualité sur le périmètre même du PAD.

De plus, le contexte a changé. La croissance démographique en Région se dégonfle. Le nombre d’élèves en maternelle diminue sans discontinuer depuis 2015. La pandémie du COVID-19 a accéléré la tendance au télétravail qui vide les bureaux, créant encore de nouvelles opportunités de reconversion. La faisabilité de cette reconversion, longtemps niée, est même maintenant reconnue par Perspective Brussels, organe actif pour la promotion du PAD Josaphat.

**Je demande donc l’abrogation par le gouvernement bruxellois de l’arrêté instaurant le PAD Josaphat :**

* **Que la région respecte la hiérarchie d'atténuation des impacts inscrite dans la législation européenne . Cette hiérarchie implique d’abord d’éviter puis minimiser les impacts, et seulement ensuite de compenser les impacts inévitables.**
* **Que la région redessine drastiquement le PAD en tenant compte des plans b proposés par la société civile**
* **Que le dialogue compétitif en cours pour le campus résidentiel soit abandonné**
* **Que la région mobilise le parc résidentiel inoccupé existant et accélere la reconversion de bureaux.**

Enfin, le PAD sous-estime la future population du quartier de 800 habitants, soit plus de 30%, en considérant un ratio de 49m2/hab contre 37m2/hab pour les quartiers avoisinants ou 35m2/hab à l’échelle régionale. Le RIE sous-estime donc aussi les implications sur les infrastructures nécessaires et la mobilité du quartier et des alentours.

**Subsidiairement, je demande donc une réanalyse complète des impacts de ces 800 habitants supplémentaires en termes d’équipement, mobilité, etc. pour le nouveau quartier et d’incidence sur les quartiers environnants.**

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**E-MAIL (FACULTATIF) : SIGNATURE :**